



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

**Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe  
au XVIe siècle**

**Viollet-le-Duc, Eugène-Emmanuel**

**Paris, 1859**

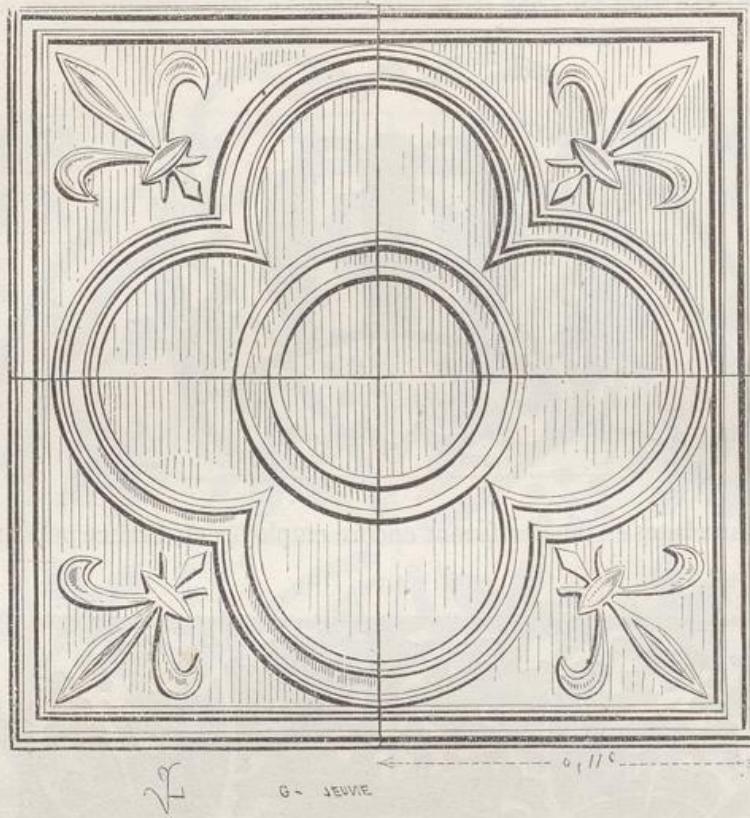
Carrière

---

[urn:nbn:de:hbz:466:1-80329](#)

et en Orient jusqu'à nos jours. Chez nous, on ne les emploie plus guère

17



que pour carreler des fourneaux de cuisine, et, dans le midi, des salles de bain ou des offices<sup>1</sup>.

**CARRIÈRE**, s. f. Originairement ce mot est employé comme *chemin où peut passer un char*, puis comme lieu d'où l'on extrait de la pierre à bâtir. De tout temps, en France, on a extrait la pierre à bâtir soit à ciel ouvert, soit dans des galeries creusées sous le sol. La colline Saint-Jacques à Paris est complètement excavée par les constructeurs parisiens depuis les premiers siècles du christianisme. C'est de cette colline et des environs d'Arcueil que furent tirés tous les matériaux calcaires employés dans les constructions de la cité, et notamment ceux qui ont servi à l'édification de

<sup>1</sup> Quelques fabricants briquetiers ont fait renaître l'art du carreleur émailleur avec succès. Nous citerons, entre autres fabriques, celle de M. Dubois à Paris, qui a fourni les carrelages neufs de l'église de Saint-Denis, restaurés sur les fragments anciens; celle de M. Millard à Troyes, dont les produits sont beaux; la fabrique de terres cuites émaillées de Langeais. Nous renvoyons nos lecteurs, pour de plus amples renseignements sur cet article spécial, à l'ouvrage de M. Alfred Ramé cité ci-dessus.

Notre-Dame. On employait alors, comme aujourd'hui, pour extraire les banes calcaires, des treuils munis de grandes roues posés à l'orifice des puits. On trouve, dans le recueil des *Olim*<sup>1</sup>, quelques arrêts touchant l'extraction des pierres à bâtir ; ils sont relatifs aux indemnités à payer par les carriers ou constructeurs pour réparations des chemins défoncés. Nous citons ici un fragment d'un de ces arrêts royaux qui date de 1273.

« Cependant l'abbé et les moines du couvent de Saint-Port se plaignaient « de ce que ceux qui réparaient le pont de Melun étaient venus dans leurs « terres, et y avaient creusé pour faire une carrière de laquelle ils tiraient, « malgré eux moines, des pierres nécessaires à la construction dudit pont ; « que par cela même un tort considérable leur avait été fait, en détruisant « presque entièrement un chemin sur lequel on arrivait à leur abbaye ; « c'est pourquoi les moines demandaient qu'on poursuivit ces carriers « pour faire cesser l'abus, et leur faire réparer les dommages qu'ils « avaient causés au couvent. Le bailli de la Seine fut donc invité à faire « réparer le chemin de telle sorte que les moines pussent se rendre faci- « lement et en toute sûreté à l'abbaye, comme auparavant, et à les « indemniser des dommages qu'ils avaient soufferts par suite de l'explo- « tation de ladite carrière : savoir, en leur payant des deniers royaux une « somme égale à celle de la pierre extraite, ou en leur faisant restituer « cette somme par les entrepreneurs dudit pont.... »

A une époque où il n'existant pas une législation uniforme, propre à régler l'exploitation des carrières, ces contestations étaient fréquentes ; les abbayes, les seigneurs féodaux, possesseurs du sol, faisaient payer des droits pour permettre l'exploitation sur leurs terres, ou exigeaient un charriage gratuit d'une portion des matériaux exploités pour leur usage particulier. Souvent même les couvents faisaient exploiter eux-mêmes et vendaient les matériaux. Les coteaux de carrière de Saint-Denis appartenaien à l'abbé et aux moines de Saint-Denis ; ceux-ci possédaient aussi des carrières près Pontoise. Les abbayes de Royaumont, du Val-sur-l'Oise, tiraient profit des vastes et belles carrières dont leur sol est rempli. Les établissements religieux se faisaient souvent un revenu considérable par l'extraction de la pierre, car ils avaient, autant que faire se pouvait, le soin de bâtir leurs monastères dans le voisinage de dépôts calcaires ; et, sur le sol de la France, on peut être assuré de trouver, proche des abbayes, de bonnes terres, des cours d'eau et de la pierre propre à bâtir. Agriculteurs, industriels et constructeurs, les moines furent les premiers à ouvrir le sol et à lui faire rendre tout ce qui est nécessaire aux besoins d'un peuple civilisé. Les constructions qu'ils nous ont laissées font voir que les moyens d'exploitation qu'ils employaient étaient bien organisés et d'une grande puissance, car il n'est pas rare de trouver dans les églises abbatiales des blocs énormes. Ainsi, par exemple, on voit, dans le chœur de l'abbaye de Vézelay, des colonnes monolithes qui ne cubent pas moins de quatre

<sup>1</sup> *Les Olim*, docum. inéd. sur l'hist. de France, t. I.

mètres ; or , ces colonnes proviennent des carrières de Coutarnoux , qui sont distantes de vingt-huit kilomètres de l'abbaye , et il a fallu monter ces blocs au sommet d'une montagne escarpée , et cela avec des efforts inouïs . Dans beaucoup d'églises de Bourgogne , du Mâconnais , on trouve des monolithes qui , pour le cube , ne le cèdent en rien à ceux-ci . On ne peut douter que l'attention des moines ne se soit portée d'une manière toute particulière sur l'exploitation des carrières , car ils ont su extraire des matériaux de choix en grande quantité , et les faire transporter par des moyens mécaniques assez énergiques pour causer encore aujourd'hui notre étonnement .

Nous n'avons pu jusqu'à présent savoir s'il n'existant pas , pendant les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles , des corporations de carriers , comme il existait des corporations de constructeurs de ponts (*pontifices*) ; la vue des monuments nous le ferait croire , car nous avons trouvé , en examinant des matériaux de gros volume , des traces de moyens de transport identiques dans des contrées très-éloignées les unes des autres , des choix de matériaux en raison de la place qu'ils occupent , indiquant un système d'extraction suivi avec méthode . Mais nous avons l'occasion de nous étendre sur ce sujet dans le mot CONSTRUCTION , auquel nous renvoyons nos lecteurs . Il est certain , par exemple , que les carriers du moyen âge devaient posséder une méthode simple pour extraire des pierres d'une grande longueur , quoique faibles d'épaisseur et de largeur .

Pendant les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles , on a mis en œuvre , dans les constructions , avec une profusion extraordinaire , des colonnettes , des meneaux de fenêtres , dont le diamètre n'excède pas 0,20 c. et dont la longueur varie de quatre à cinq mètres , quelquefois plus ; or , aujourd'hui , nous avons souvent de la peine à faire extraire des matériaux , remplaçant ces conditions , des mêmes carrières d'où autrefois on les tirait en grande quantité . En cela , comme en bien d'autres choses , nos progrès , dont nous sommes si fiers , ressembleraient fort à une infériorité dans la pratique .

Jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle , on n'employait pas la scie pour débiter la pierre dure ; la pierre arrivait de la carrière dans les dimensions demandées par le constructeur ; il fallait donc , pour extraire et transporter ces blocs longs et fragiles , des précautions et des ressources négligées ou perdues . Il est vraisemblable que , pour obtenir ces pierres longues et minces , on employait un procédé encore usité dans quelques provinces en France , et qui consiste à faire une tranchée étroite dans le banc que l'on veut fendre ; à placer dans cette tranchée , de distance en distance , des coins de bois de frêne séchés au four , sur lesquels on laisse tomber de l'eau goutte à goutte ; les coins , en se gonflant par l'humidité qui les pénètre également , font fendre le bloc longitudinalement , sans risquer de le casser par tronçons comme le ferait infailliblement la percussion sur des coins de fer . Trop dédaigneux d'un passé que nous laissons dénigrer par quelques esprits étroits et paresseux , nous négligeons aujourd'hui ces détails qui , autrefois , préoccupaient avec raison les constructeurs . Si les architectes regardent comme un

de leurs devoirs de s'enquérir des carrières et de les visiter, ils ne cherchent à avoir aucune action sur la manière de les exploiter; c'est, nous le croyons, un grand tort : car la qualité de la pierre dépend parfois autant de son gisement que des procédés employés pour l'extraire, ou de la saison pendant laquelle on l'extract. Beaucoup de carrières sont gâchées par des carriers ignorants ou malhabiles, et ce serait un service à rendre que d'établir une police sur l'exploitation des pierres; si cette police n'avait pas autrefois une action uniforme sur toute la surface de la France, on ne saurait douter, rien qu'en examinant les anciennes carrières abandonnées, que chaque centre religieux, ou peut-être chaque province, avait la sienne: car presque toujours, dans ces carrières anciennes, on retrouve les traces d'une exploitation méthodique. Le même fait nous frappa lorsque nous visitâmes les carrières antiques de l'Italie et de la Sicile. Et, en effet, si les constructeurs du moyen âge avaient rompu avec la forme de l'architecture antique, ils en avaient conservé l'esprit pratique beaucoup plus qu'on ne le croit peut-être. Ce qu'on ne saurait trop dire, c'est que précisément les amateurs exclusifs de la forme antique, depuis la Renaissance, ont dédaigné ces bonnes et sages traditions qu'avaient su conserver les architectes du moyen âge. Il est probable que le maître des œuvres, Pierre de Montereau (à voir les matériaux admirables choisis pour bâtir la Sainte-Chapelle, on peut l'affirmer), allait à la carrière, et voulait savoir d'où et comment étaient tirés les grands blocs qu'il allait mettre en œuvre.

**CATHÉDRALE**, s. f. De *cathedra*, qui signifie *siège*, ou *trône épiscopal*. Cathédrale s'entend comme église dans laquelle est placé le trône de l'évêque du diocèse<sup>1</sup>. Dans les églises primitives, le trône de l'évêque (*cathedra*) était placé au fond de l'abside, dans l'axe, comme le siège du juge de la basilique antique, et l'autel s'élevait en avant de la tribune, ordinairement sur le tombeau d'un martyr<sup>2</sup>. L'évêque, entouré de son clergé, se trouvait ainsi derrière l'autel isolé et dépourvu de retable; il voyait donc l'officiant en face (voy. AUTEL). Cette disposition primitive explique pourquoi, jusque vers le milieu du dernier siècle, dans certaines cathédrales, le maître autel n'était qu'une simple table sans gradins,

<sup>1</sup> *Cathedra, propria est sedes, seu sessio honestior et augustior episcoporum in Ecclesia, cæteris aliorum presbyterorum sedilibus excelsior: Ut in mentem revocarent, inquit S. August. in Psalm. 126, altiore se in loco, tanquam in specula constitutos, quo oculorum acie pervigili, atque indefessa, in tutelam gregis incumbant, tanto cæteris virtute et probitate clariores, quanto magis essent sedis honore ac sublimitate conspicui.* (Ducange, Gloss.)

<sup>2</sup> Il existe encore quelques-uns de ces sièges épiscopaux. En Provence, à Avignon, on en voit un dans l'église cathédrale; il est en marbre, et fut enlevé de sa place primitive pour être rangé à la droite de l'autel. Dans la cathédrale d'Augsbourg, le siège épiscopal est resté à sa place, au fond de l'abside, comme ceux que l'on voit encore dans les basiliques de Saint-Clément et de Saint-Laurent (*extra muros*) à Rome. (Voy. CHAIRE.)